Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 035-213502354-20260320-2026032001-DE

Département d'Ille-et-Vilaine
Arrondissement de
Fougères-Vitré
Canton de
La Guerche-de-Bretagne
Commune de Rannée

Rannée

Convocation le : 16.03.2026
Affichage le : 16.03.2026

DELIBERATION 2026.03.20.01 DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 Mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars, le Conseil Municipal de la commune de RANNEE, s'est réuni en session ordinaire, au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Ganache Jean-Michel, le plus âgée des membres du conseil. Sur la convocation qui leur a été adressée par le maire sortant.

Etaient présents : MOREL Karine, LAHAYE Stéphanie, DAGUIN Paul, BRIANTAIS Catherine, GANACHE Jean-Michel, PELISSON Patricia, TAILLANDIER Isabelle, PELTIER Serge, LEBRETON Didier, BIZEUL Claude, DELANOE Nicole, RIPOCHE Anthony, LEMARIE Florence.

Était absente et excusée : MARTIN Patricia donne pouvoir à GANACHE Jean Michel

Secrétaire de séance : Le Conseil Municipal a désigné Mme BRIANTAIS Catherine, conformément à l'article L2121-15 du CGCT, en qualité de secrétaire de séance.

Nombre de conseillers : En exercice : 15
Quorum : 08
Présents : 14
Votants : 15

2026.03.20.01	Élection du maire

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;
Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;
Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;
Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin
Nombre de bulletins : 15
À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15
Majorité absolue : 8
a obtenu :
– Madame MOREL Karine : 15 voix

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 035-213502354-20260320-2026032001-DE

- Mme MOREL Karine, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Pour copie certifiée conforme
Le 20 mars 2026
Le Maire, Karine Morel .

